

**N° 5750<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

---

**PROJET DE LOI**

**portant introduction d'un statut unique pour les salariés  
du secteur privé et modifiant:**

- 1. le Code du travail;**
- 2. le Code des assurances sociales;**
- 3. la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension;**
- 4. la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale;**
- 5. le chapitre VI du Titre I de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;**
- 6. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;**
- 7. la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat**

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT  
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(18.4.2008)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre courrier du 15 avril 2008, par lequel vous nous communiquez la nouvelle version de la lettre a) du point 3° de l'article 2 du projet de loi sous rubrique, telle que proposée par la Commission du Travail et de l'Emploi et par la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale. Comme la modification y apportée revêt la nature d'une rectification matérielle, elle n'appelle pas d'avis complémentaire de la part du Conseil d'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Président du Conseil d'Etat,*  
Alain MEYER

